HARAS
NATIONAL
HENNEBONT
Syndicat Mixte

COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du lundi 6 février 2023

PROCES-VERBAL

****

Suite à la convocation en date du 27 janvier 2023, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le lundi 6 février 2023 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Delphine ALEXANDRE, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Claudine CORPART

Absente ayant donné pouvoir :

Lydie LE PABIC a donné pouvoir à André HARTEREAU

Absents excusés :

Anne GALLO, Gaëlle LE STRADIC, Stéphane LOHEZIC, Fabrice LEBRETON

****

1. Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 14 décembre 2022

Aurélie MARTORELL indique qu'elle avait informé de son indisponibilité pour la dernière réunion du comité syndical. Les membres prennent en compte qu'elle était donc excusée.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Délégation de pouvoirs au Président - compte-rendu

Par délibérations en date des 12 novembre 2020 et 14 décembre 2022, le Syndicat Mixte a délégué une partie de ses pouvoirs au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales et des statuts du Syndicat Mixte.

L'acte pris dans le cadre de cette délégation est le suivant :

1. FINANCES

- Emprunt contracté auprès de la Banque Postale

****

Jean-Marc BEAUMIER rappelle que le Président dispose désormais, dans le cadre de la délégation de pouvoirs que lui a consentie le comité syndical, de la possibilité de souscrire des emprunts. Il indique qu'un emprunt de 50 000€ sur 20 ans a été souscrit auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 3,19%.

****

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10 ;
Vu la délibération du 12 novembre 2020 ;
Vu la délibération du 14 décembre 2022 ;

Article unique : **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir consenti par le Comité.

3. Compte administratif 2022

Les résultats du compte administratif du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont pour l'exercice 2022 sont soumis pour approbation au Comité.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2022,

****

Jean-Marc BEAUMIER présente le compte administratif en s'appuyant sur la note d'information financière du compte administratif 2022.

LE PRESIDENT explique que pour pouvoir prétendre au fonds EPERON, il est nécessaire de réaliser des aménagements particuliers, comme le parcours de cross également accessible aux utilisateurs du Handi-attelage. Le fonds EPERON finance des projets présentant des critères d'innovation, sociaux, économiques, environnementaux....

****

LE COMITE, après en avoir délibéré,
(le Président s'étant retiré au moment du vote)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2022, fixant :

..... ➢ Le montant définitif des recettes réalisées à 1 417 030,80 €

.....➢ Celui des dépenses effectuées à 1 136 999,91 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE **+ 280 030,89 €**

ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A **DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE TRENTE EUROS QUATRE-VINGT-NEUF CENTIMES**

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Compte de gestion 2022

Le compte de gestion du syndicat mixte du haras national d'Hennebont, établi par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'année 2022, est soumis à l'examen des membres du Comité.

Le résultat de clôture est identique à celui du compte administratif, à savoir : **+ 280 030,89 €**

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte de gestion 2022.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Affectation du résultat 2022

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 6 février 2023, présentant un excédent de fonctionnement de + 242 239,63 € et un excédent de la section d'investissement de 37 791,26 € plus des Restes à réaliser au 31/12 de 40 530,47 €, il est proposé au Comité l'affectation des résultats suivante :

- Affectation au R1068 : 40 530,47 €
- Report en R002 : 239 500,42 €
- Report en R001 : 37 791,26

****

Marie GUEVELOU indique que l'affectation au R1068 de 40 530,47 € correspond à la somme permettant de couvrir le déficit de l'année précédente en section d'investissement.
Quant aux reports en R002 de 241 434,98 €, ils correspondent aux bénéfices affectés à la section de fonctionnement et ceux en R001 de 37 791,26 € correspondent au déficit en section d'investissement.

****

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2022 tel que détaillé supra.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Budget primitif 2023 - Approbation

Le Comité Syndical est invité à adopter le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Le Budget Primitif 2023 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 443 000 €

dont en Investissement :..... 355 000 €
et en Fonctionnement : ..... 1 060 000 €

****

LE PRESIDENT rappelle que ce budget ne prend pas en compte le projet de l'Ecurie 7, étant toujours en attente de la confirmation de participation de la Région.

Delphine ALEXANDRE indique qu'un courrier de la Région doit parvenir prochainement au Syndicat Mixte et qu'une rencontre est prévue sur site avec Gaëlle LE STRADIC et Arnaud LECUYER au sujet des investissements.
Elle ajoute que la Région rencontre, comme toutes les autres collectivités, des difficultés financières et intervient d'abord dans des secteurs sanctuarisés tels que la culture, le sport et les langues bretonnes. Elle rappelle que le Haras relève du secteur agriculture et tourisme.

Delphine ALEXANDRE indique, s'agissant de la Région, qu'aucune décision n'est encore prise sur le financement à hauteur de 500.000 euros sur 4 ans du projet de l'écurie 7.

Jean-Marc BEAUMIER précise que les participations financières pourraient être revues à la baisse, sachant qu'elles ne prenaient en compte ni l'intervention du fonds EPERON, ni les subventions particulières, ni les éventuelles réponses à des appels à projets.

Jean-Marc BEAUMIER indique que les collectivités membres du Syndicat mixte doivent s'interroger sur l'ambition qu'elles souhaitent donner à ce lieu dans les années à venir, en écho à leurs politiques compte-tenu des objectifs et des enjeux. Cela est nécessaire pour orienter les choix du syndicat mixte dans ses priorités, ses arbitrages. Il est évident que sur un site d'une telle richesse s'agissant aussi bien de son patrimoine bâti, naturel, vivant que de son patrimoine immatériel...les actions peuvent être illimitées.
Il indique que des plans de gestion rationalisent les actions à mener mais les coûts de fonctionnement vont être exponentiels. Face à cette augmentation, il envisage deux possibilités :
- *augmenter les recettes propres en valorisant les outils de production, comme l'Ecurie 7 génératrice de recettes, sous réserves des capacités en investissements*

- *augmenter la participation forfaitaire des collectivités qui aujourd'hui n'est pas indexée sur l'inflation ce qui mécaniquement réduit chaque année les moyens de fonctionnement du Syndicat Mixte*

Il précise que le syndicat mixte a besoin que sa feuille de route soit validée fermement.
Un travail sérieux a été conduit depuis des années pour faire émerger les priorités, proposer au Comité des scénarios qui ont fait l'objet d'arbitrages pour aboutir à un projet clair maintes fois présenté en séance. Les équipes du Syndicat ont avancé en ce sens et alors que nous entrons dans la phase de réalisation du premier point du projet (rénovation écurie 7), l'engagement financier de la Région est remis en question. C'est toute la feuille de route qui se trouverait ainsi à revoir. Le Syndicat Mixte a besoin de relais politiques forts pour que les décisions prises en séances soient bien remontées auprès des collectivités membres sans quoi aucun projet ne pourra avancer.

Laurent DUVAL déclare que si la Région se désengage sur le projet de l'écurie 7, Lorient Agglomération ne pourra pas tout prendre en charge et il sera nécessaire de trouver d'autres axes de développement. Il ajoute que le site du Haras doit garder une position forte sur la culture peut être au détriment du sport.

LE PRESIDENT indique que le projet cheval utile ne nécessite pas d'investissements importants.

Claudine CORPART demande à quoi correspondent les prestations de service mentionnées au budget.

Jean-Marc BEAUMIER indique qu'il s'agit des prestations confiées à des entreprises extérieures pour la maintenance de certains équipements, l'entretien du parc, la SELLOR, les agents recrutés en intérim...

****

Le COMITE, après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2023 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 1 415 000 €.

Article 2 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 3 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2023 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes :

· Région Bretagne =	225 000 €
· Département du Morbihan =	125 000 €
· Lorient Agglomération =	225 000 €
· Commune d'Hennebont =	60 000 €
TOTAL :	635 000 €

Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder aux mandatements des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Echanges et questions diverses :

LE PRESIDENT présente les projets 2023 pour développer l'activité du Haras.
Il rappelle que le devenir du Haras repose sur un trépied à savoir : la culture avec les spectacles, les équipements sportifs et le cheval dans toutes ses formes d'utilité.
Il indique que le Haras comptera bientôt sur une structure équestre plus importante permettant d'avoir une jauge plus intéressante et une programmation plus riche. Les investissements sont prévus, le public suit et il y a une reconnaissance nationale. Il a été évoqué lors d'une réunion à Vincennes avec le fonds EPERON qu'une coordination sera créée afin de recenser les lieux de spectacles et les compagnies équestres sur le territoire. Le Haras en sera un des acteurs principaux.
Il confirme que le Haras fait partie des 5 pôles équestres recensés en Bretagne. Il souligne la fréquentation en hausse avec 25 week-ends réservés de compétitions pour 2023.

Jean-Marc BEAUMIER indique que le Haras monte en niveau avec des compétitions nationales Pro 1 pour des concours de saut d'obstacles et aussi l'accueil de plusieurs Championnats de Bretagne (saut, dressage et complet).

LE PRESIDENT précise que le Haras est à disposition des clubs, ils ne sont pas organisateurs. Il ajoute aussi que des réservations à la journée sont faites pour les entraînements.

LE PRESIDENT évoque dans le cadre du Cheval territorial, une première expérience à l'automne, de « L'école du cheval en ville » qui a démontré la capacité à faire. Le développement de ce projet a pris du retard suite à l'absence pendant plusieurs mois de l'agent qui en est chargé.
Il ajoute qu'un calendrier de formation a été établi en 2023 avec FESTA, un organisme habilité dans la formation professionnelle, bras armé de la Société Française des équidés de travail.

Jean-Marc BEAUMIER précise que le sujet du Cheval Territorial ne doit plus être traité par le seul prisme de la formation. Quatre portes d'entrées ont été identifiées : la formation, le cheval thérapeute (équi-coaching), le cheval médiateur (projet d'une éco brigade montée sur le territoire) le cheval utile (collecte de corbeilles, arrosage). Lorsqu'on articule ces quatre éléments intelligemment, comme avec le cheval en ville qui peut être en parallèle un support de la formation par exemple, on arrive à un budget structuré et équilibré.

Claudine CORPART demande si on peut y intégrer le para-attelage.

Jean-Marc BEAUMIER répond en effet que le para-attelage peut être raccroché au Cheval thérapeute.

LE PRESIDENT ajoute que le Cheval thérapeute peut être une réponse à l'accompagnement des policiers, militaires et sapeurs-pompiers polytraumatisés. Le Haras pourrait proposer un lieu de soin, de post soin ou de rencontres. Trois sites existent en France, aucun dans le Grand Ouest. Au-delà de l'apport du cheval, le site du Haras de par son environnement se prête très bien à l'accueil de ces personnes et de leurs familles.

LE PRESIDENT indique que l'organisation des réunions du Comité Syndical rencontre des problèmes pour atteindre le quorum de 6 membres présents minimum et la représentativité des 4 collectivités.
Il note qu'il y a une possibilité de représenter une collectivité avec un pouvoir.
Il informe le comité qu'une délibération sera prise pour acter la possibilité d'organiser les réunions en visioconférence, afin de faciliter la participation de tous.
Il demande aux membres présents s'ils souhaitent modifier l'heure de réunion pour la porter à 18h. Après un tour de table, il est convenu de conserver l'horaire actuel : 17h30.

Jean-Marc BEAUMIER indique que les services devront s'assurer en amont que techniquement les votes pourront être comptabilisés dans le cadre d'une visioconférence.

Jean-Marc BEAUMIER rappelle que lors de la dernière réunion du Comité syndical, les membres s'étaient accordés pour délibérer sur le projet de l'écurie 7 lors d'un budget supplémentaire en mai, afin de permettre la finalisation du montage financier. Il ajoute que la majorité des partenaires a répondu favorablement et que la réponse de la Région est attendue.

Concernant la participation minimale du syndicat mixte, maître d'ouvrage, à hauteur de 20 % sur le projet de l'écurie 7, une dérogation va être sollicitée auprès du Préfet afin de pouvoir prendre en compte les aides extérieures comme celles du fonds EPERON.

LE PRESIDENT précise que la personne qui suivait le dossier du Syndicat mixte du Haras depuis plus de dix ans à la Région sera remplacée en février. Ce qui peut expliquer le retard dans la réponse de la Région sur ce dossier.

LE PRESIDENT indique qu'un jury de recrutement va être organisé dès la semaine prochaine.

Jean-Marc BEAUMIER rappelle que l'objectif des recrutements est de doter le syndicat mixte d'une force opérationnelle plus dense. Avec l'intégration de nouveaux postes, l'impact sur la masse salariale est de 15.000 euros/an. Cette nouvelle organisation a été présentée lors de la dernière réunion du comité syndical : un emploi d'Intendant général avec pour appui deux référents : un aux écuries et au travail des chevaux et l'autre à l'évènementiel sportif et la coordination quotidienne.

LE PRESIDENT fait un point sur le Plan Cheval 2023-2028 qui a été présenté au Vice-président du Conseil Régional en fin d'année dernière. Une séance de travail a été organisée en janvier avec le Directeur de l'Agriculture et Alexandre MAMDY qui est depuis affecté sur d'autres missions à la Région. Ce Plan Cheval est décliné en 40 points et 3 axes majeurs. Nous sommes actuellement dans une phase de travail de chiffrage. Ce Plan sera voté au second semestre avant la P.A.C. Il y aura une réunion de présentation aux conseillers régionaux organisée sur le site du Haras.
Le quarantième point de ce plan correspond à l'Ecole nationale du Cheval de ville. Les sites de Lamballe et d'Hennebont sont qualifiés comme sites patrimoniaux.
Il envisage de communiquer aux membres du Comité syndical l'état d'avancement du Plan Cheval ou de les convier à la réunion de présentation au printemps.

LE PRESIDENT indique que l'Association des Maires du Morbihan souhaite organiser des rencontres autour de la thématique autour de l'intérêt du cheval pour les communes. Quinze communes avec un vrai potentiel ont déjà été ciblées dont des îles comme l'Ile aux moines.

LE PRESIDENT informe les membres que la prochaine réunion du Comité syndical aura lieu en mai.